

Les réponses à connaître pour être habilité(e) au module Expadon 2 – Agrément (Service Déconcentré)

Questions	Réponses
Qui sont concernés les habilitations du module Agrément ?	Les agents en DDETSPP ou SRAL désignés à instruire les demandes d'agrément pour les pays tiers sont concernés par les habilitations du module Agrément.
Si je suis habilité à Certificat est-ce que je suis habilité à Agrément ?	Non, les 2 modules sont indépendants, même si je n'ai besoin que d'un compte. Pour vous connecter au module Agrément, il faut au préalable suivre la procédure d'habilitation de ce module.
Est-ce que je peux me connecter au module Agrément en ayant le rôle administrateur local service déconcentré ?	Non ce rôle permet de se connecter à l'application "Gestion des utilisateurs", il faut le rôle Instructeur pour se connecter au module Agrément. Vous devez vous l'attribuer au préalable via l'application "Gestion des utilisateurs".
Lorsqu'on est en service déconcentré, quelle est la procédure pour être habilité ?	Si vous n'êtes pas administrateur local, veuillez contacter votre administrateur local ou votre COSIR en l'absence de votre administrateur local. Si vous êtes administrateur local, veuillez contacter votre COSIR.
Lorsque ma demande d'habilitation comme Administrateur local est validé, quel est le lien à utiliser pour accéder à l'application "Gestion des utilisateurs" ?	L'accès à l'application "Gestion des utilisateurs" s'effectue avec l'un des 2 liens : https://agrément.expadon.fr/expadon2-webmin ou https://agrément.expadon.fr/expadon2-webapp/
Lorsqu'on est opérateur, comment habilitier un collègue ?	Pour pouvoir habilitier un collègue il faut avoir le rôle d'administrateur local service déconcentré et être connecté à l'application "Gestion des utilisateurs". A partir de cette application, vous habilitiez votre collègue comme Instructeur .
Que faire si je n'arrive pas à me connecter ?	Dans un premier temps, videz les caches de votre navigateur. Testez aussi sur un autre navigateur (Chrome, Firefox sont les navigateurs recommandés). Si ça ne fonctionne toujours pas, veuillez écrire à : assistance.expadon2@franceagrimer.fr
A quoi sert l'application "Gestion des utilisateurs" ?	L'application "Gestion des utilisateurs" permet à un administrateur local de gérer les accès de ses collègues au module Agrément : habilitation, modification et suppression des données périmétriques.
Puis-je modifier mon adresse de messagerie ?	Seul l'administrateur national peut modifier votre adresse de messagerie, veuillez écrire à : assistance.expadon2@franceagrimer.fr
Comment vous contactez pour demander une assistance ?	Pour toutes vos demandes d'assistance à la téléprocédure Expadon 2, veuillez écrire à : assistance.expadon2@franceagrimer.fr